

Envoi : 17/11/2017

Réception par le Préfet : 17/11/2017

Publication : 17/11/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-10-8-2

Séance du vendredi 10 novembre
2017

SUBVENTIONS VIE SCOLAIRE PROGRAMME VIE SCOLAIRE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.

M STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération n°CP-2015-6-8-3 du 12 juin 2015 relative à la convention de restauration scolaire avec la commune de RIEDISHEIM,

VU la délibération n°CP-2016-4-8-2 du 22 avril 2016 relative à la convention avec l'Amicale du personnel du collège KENNEDY à MULHOUSE,

VU la délibération n°CP-2016-9-8-2 du 7 octobre 2016 relative à la convention de restauration scolaire avec la commune de PFASTATT,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-1-2 du 17 mars 2017 relatif au budget primitif du Département pour 2017,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-8-1 du 17 mars 2017 relative à la politique des actions éducatives et de la jeunesse en 2017,

VU l'avis favorable de la 8^{ème} Commission Education-Jeunesse du 22 septembre 2017,

VU le règlement financier du Département,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Autorise le versement de subventions d'un montant total de 33 620€ selon la répartition suivante :
 - 5 060€ à la commune de RIEDISHEIM, pour l'accueil d'élèves du collège Gambetta à RIEDISHEIM au service de restauration scolaire communal au titre de l'année scolaire 2016-2017, sur le programme E855, code programme 2628, chapitre 65, fonction 221, nature 65734 du budget départemental,
 - 27 025€ à la commune de PFASTATT, pour l'accueil d'élèves du collège Katia et Maurice KRAFFT au service de restauration scolaire communal au titre de l'année scolaire 2016-2017, sur le programme E755, code programme 26272, chapitre 65, fonction 221, nature 65734 du budget départemental,
 - 1 535€ à l'Amicale des personnels du collège KENNEDY à MULHOUSE, pour le stationnement au centre-ville pendant l'année scolaire 2016-2017, sur le programme E755, code programme 26273, chapitre 65, fonction 221, nature 6574.
- 2) Précise que chacune des subventions mentionnées ci-dessus sera versée en une seule fois.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité